

L'Union Départementale des APEI rassemble et unit dans le département du Nord les 9 associations APEI « Papillons Blancs » (3000 adhérents, 12 000 personnes en situation de handicap mental accompagnées, 220 établissements et services, 6500 professionnels).

Pour l'IMPro (100 pers. accueillies de 14 à 20 ans, 65 Salariés, IMPro Mixte), nous recherchons :

Un(e) Surveillant de nuit (H/F)

CDI temps partiel (0,5 ETP)

Poste à pourvoir dès mai 2018 (départ à la retraite)

Sous la responsabilité du Chef de service et par délégation du Directeur, vos missions sont les suivantes:

- Assurer la surveillance et la sécurité des personnes accueillies pendant la nuit, en lien avec le projet des jeunes, en conformité avec le projet d'établissement,
- Intervenir en cas de besoin et alerter le responsable en cas de difficulté
- Ponctuellement au sein la Maison d'Accueil Spécialisée, exercer l'accompagnement nocturne des résidents en garantissant leur bien-être et leur sécurité dans la continuité de l'équipe de jour et du fonctionnement du service.

Exigences et aptitudes du poste :

- Sensibilité et idéalement expérience auprès de personnes déficientes intellectuelles
- Vaccinations DTP et Hépatite B sont conseillées
- Appliquer les règles d'Hygiène et de sécurité
- Capacité à rendre compte par écrit et à l'oral
- Travail en équipe pluridisciplinaire, de nuit

Diplômes, expérience

Titulaire du diplôme d'état d'aide médico psychologique (DEAMP), du diplôme d'état d'accompagnement éducatif et social (DEAES), diplôme d'état d'aide-soignant (DEAS)

Qualification de « surveillant de nuit qualifié » souhaitable

Conditions :

CDI temps partiel (mi-temps)

Classement selon la convention collective nationale 1966,

Grille : 368-512 (1501€ à 2088€ base temps plein)

Lieu de travail : Wahagnies et Thumeries

Merci d'adresser votre candidature motivée (CV + lettre) et vos prétentions à :

Monsieur le Directeur Général

194-196 rue Nationale

59000 Lille

E-mail : contact@udapei59.org

Date limite de candidature : 30 avril 2018

Lille, le 11 avril 2018